



Numéro de l'acte	2024-143-DGSMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4.2.2.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

QUESTION N°2024-143

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : CONVENTION DE MANDAT POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

RAPPORTEUR :

Monsieur Mickaël CANLER

Adjoint au Maire, sécurité et police municipale

Le conseil municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2224-37,

Vu le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge adopté par délibération de la CAPSO en date du 03 décembre 2024 avis favorable du bureau communautaire restreint de la CAPSO.

Vu l'article 5 des statuts de la CAPSO validés par arrêté préfectoral du 19 octobre 2022, donnant compétence à la CAPSO pour la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge nécessaire à l'utilisation de véhicule électriques et hybrides rechargeables définies dans le cadre du schéma directeur.

Considérant que l'ensemble des installations de recharge définies dans le schéma directeur ont été installées entre 2014 et 2018,

Considérant que la CAPSO a adhéré à la centrale d'achat porté par la Région Hauts de France pour le dispositif pass-pass électrique,

Considérant que la CAPSO a également adhéré au service d'exploitation et de supervision des bornes,

Considérant qu'à ce jour la commune d'Arques souhaite étendre le dispositif existant,

Considérant que la CAPSO n'est plus compétente pour l'extension des nouvelles infrastructures,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : SOLLICITE la CAPSO afin d'assurer le portage du déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques au sein de la commune d'ARQUES,

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de mandat de la CAPSO visant à définir les modalités techniques, administratives et financières de l'opération.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	24
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Le secrétaire de séance,
Sébastien DUCHATEAU



Fait à ARQUES
Le 16 décembre 2024

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 19 DEC. 2024 et publication ou

notification le 19 DEC. 2024

Monsieur le Maire



Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024**

Affiché le 17 décembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 16 décembre 2024 à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 10 décembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **21 présents** pour la question 2024-134, **22 présents** à partir de la question n°2024-135
- **5 absents non excusés**
- **2 absents excusés avec pouvoir**
- **0 absent excusé sans pouvoir**

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Arnaud WILQUIN ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.